



Liege Science Park - 16, rue Bois St- Jean, B- 4102 Ougrée - Belgique
Tel +32 -4 -361 7000 - Fax +32 -4-361 7099 - TVA: BE 452.080.178 Registre de commerce de Liège 186.341
<http://www.evs-global.com>

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE REPORTEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 20 mai 2008 ne réunissant pas le quorum légal de 50%, le Conseil d'Administration a l'honneur d'inviter les actionnaires à une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire Reportée des actionnaires qui aura lieu à Liège, au siège de la société, 16, rue Bois St-Jean à B-4102 Ougrée-Liège, le **mardi 10 juin 2008, à 11 heures**, avec pour ordre du jour :

1. Rachat d'actions propres (article 8bis des statuts):

Proposition de résolutions:

- a) *Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'article 8bis, alinéa 2, des statuts, à savoir: Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2008, le conseil d'administration est autorisé à acquérir des actions de la société à concurrence de maximum 10% des actions émises, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur à EUR 1 ni supérieur de plus de 20% au cours de clôture le plus élevé des 20 derniers jours de cotation de l'action de la société sur Euronext Bruxelles précédant l'acquisition. Cette autorisation est accordée pour une durée de 18 mois à compter de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2008 et s'étend également à l'acquisition d'actions de la société par une ou plusieurs filiales directes de celle-ci, telles que ces filiales sont définies par les dispositions légales relatives à l'acquisition d'actions de leur société mère par des sociétés filiales.*
- b) *Modification des statuts pour mise en concordance.*
- c) *Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration pour l'exécution de la résolution à prendre sur l'objet qui précède et notamment aux fins de:*
 - *fixer le prix d'achat précis des actions à acquérir, organiser l'offre d'achat à tous les actionnaires dans le respect de l'égalité de ceux-ci, veiller à l'exécution stricte des conditions de réalisation et leur délai d'exercice;*
 - *procéder, le cas échéant, à la destruction matérielle des titres nuls de plein droit et déposer la liste de ceux-ci au greffe du tribunal de commerce, convoquer, le cas échéant, une Assemblée Générale en vue de réduire le capital;*
 - *et, en général, accomplir toutes les formalités matérielles, administratives, comptables et juridiques, afférentes à ces différentes opérations.*

Ainsi que le précise l'article 21 des statuts de la société, les actionnaires qui souhaitent assister à cette Assemblée Générale Mixte sont priés de déposer leurs actions et procurations éventuelles au plus tard cinq jours francs avant l'Assemblée, soit le **mardi 3 juin 2008** auprès de la banque ING (+32.2.738.27.61 ou +32.2.738.80.23), en précisant s'ils souhaitent participer à l'Assemblée Générale Annuelle et/ou à l'Assemblée Générale Extraordinaire. Les détenteurs d'actions conservées en banque sont tenus de déposer une attestation établie par un teneur de compte ou un organisme de liquidation agréé, dans le même délai et au même endroit que précisés ci-dessus, attestation confirmant l'indisponibilité jusqu'au 10 juin 2008 12h du nombre d'actions avec lequel l'actionnaire souhaite assister à chaque assemblée. Pour chaque assemblée, la banque remettra un récépissé de dépôt distinct que le propriétaire des actions ou son mandataire est tenu de présenter pour pouvoir accéder au lieu de la réunion. Les procurations qui ne seront pas signées par le bénéficiaire économique final ne seront pas acceptées. Les procurations signées par un dépositaire ou sous-dépositaire devront être accompagnées par une autre procuration dûment signée par le bénéficiaire économique final et qui lui permettra d'exercer ses droits. **Notez que, après nouveau dépôt des titres, les procurations et les instructions de vote adressées pour la première Assemblée restent valables pour l'Assemblée reportée.**

Le rapport annuel et la procuration sont disponibles sur le site www.evs-global.com. Ils peuvent également être obtenus en écrivant à EVS Broadcast Equipment S.A., Jacques Galloy, Directeur Financier, Liege Science Park, rue Bois Saint-Jean 16, B-4102 Ougrée-Liège ou par e-mail à corpcom@evs.tv.

Le Conseil d'Administration.
Liège, le 20 mai 2008

EVS A.G. EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2008

PROCURATION ET BULLETIN DE VOTE

A retourner par e-mail à : corpcom@evs.tv ou par fax au +32 4 361 7089.

Dans le cadre de l'**Assemblée Générale Extraordinaire** de la société anonyme "S.A. EVS Broadcast Equipment", dont le siège social est établi 4102 SERAING (Ougrée), rue Bois Saint-Jean, 16, qui se tiendra le **mardi 10 juin 2008 à 11h**.

LE SOUSSIGNE : *

Propriétaire, détenteur économique et final de actions de la société anonyme "S.A EVS Broadcast Equipment ", dont le siège social est établi 4102 SERAING (Ougrée), rue Bois Saint Jean, 16, déclare constituer pour son mandataire spécial avec faculté de substitution :

.....

A qui il confère tous pouvoirs à l'effet de le représenter à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de ladite société qui se tiendra comme mentionné ci-dessus avec l'ordre du jour repris en annexe à la présente procuration.

Ordre du jour de l'<u>Assemblée Générale Extraordinaire</u> :	OUI	NON	Abstention
1. Rachat d'actions propres			

Le mandataire peut notamment prendre part à toutes les délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du soussigné, au besoin, toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour, aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, élire domicile, substituer et en général faire le nécessaire.

Fait à

Le

La ou les signatures doivent être précédées des mots manuscrits "Bon pour pouvoir"

** Les sociétés doivent mentionner les nom, prénoms et fonctions de la (des) personne(s) physique(s) qui la (les) représente(nt). Les détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent voter par courrier doivent aussi accomplir les formalités décrites dans la convocation.*